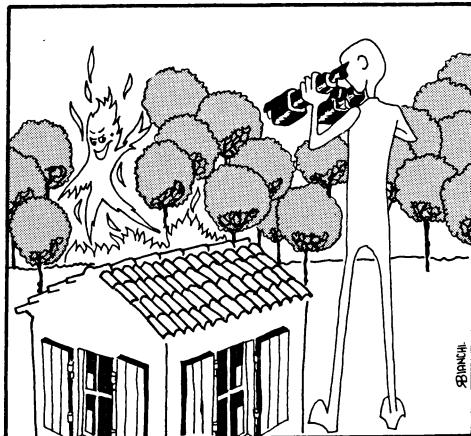


fiches

forêt

méditerranéenne

Conseils à ceux qui habitent la forêt, en cas d'incendie



Le feu approche

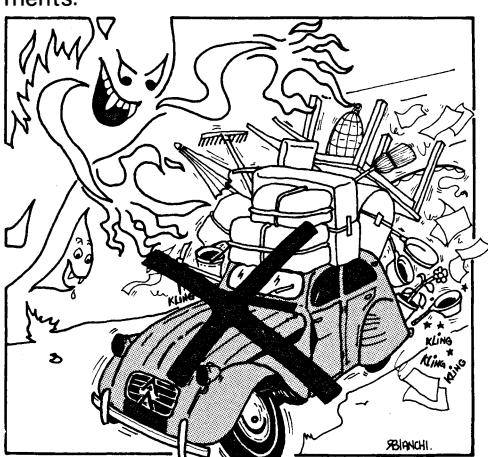
Comme vous avez déjà débroussaillé tout autour de votre maison sur un rayon de 50 m :

- débarrassez les abords de tout objet combustible.
- rentrez votre véhicule dans son garage.

Alertez les pompiers

- appelez le 18 ou le numéro des sapeurs-pompiers de votre commune que vous avez préalablement noté près de votre téléphone et au recto de cette fiche à l'emplacement réservé.
- Restez calme, ne vous affolez pas.
- Donnez votre nom, votre adresse précise (commune, quartier, lieu-dit, éventuellement intinéraire) le maximum de renseignements (type de végétation en feu, importance du sinistre) votre numéro de téléphone au cas où les sapeurs pompiers voudraient vous rappeler pour des informations complémentaires.

Ne raccrochez pas sans avoir donné tous ces renseignements.

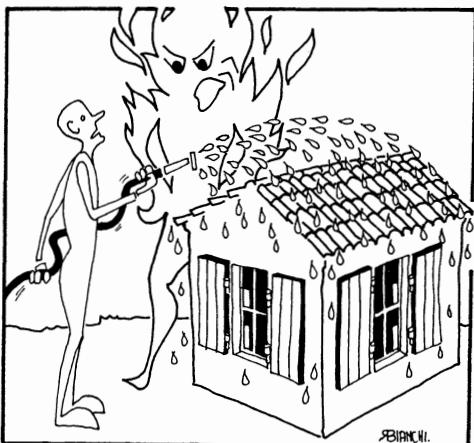


Restez sur place

- Ne fuyez pas, le feu pourrait vous rattraper.
- Vous trouverez un abri sûr en restant chez vous.

Ne jamais quitter votre habitation sans le concours des sapeurs-pompiers

Texte : Lieutenant Armand. Dessin : Caporal Bianchi. D.D.S.I.S. de Vaucluse.



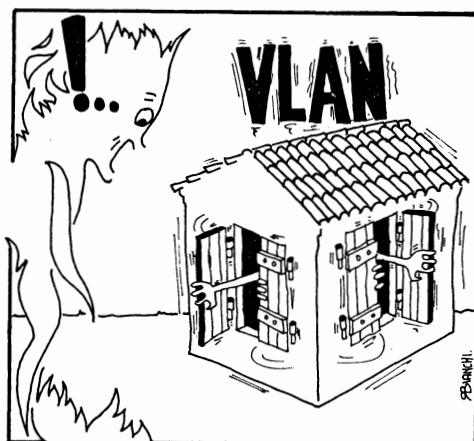
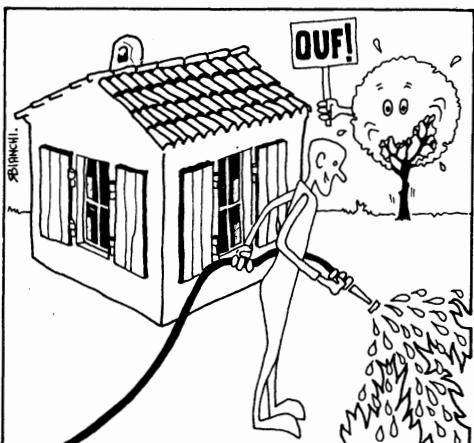
Arrosez

Avant que le feu n'arrive, arrosez toutes les parties combustibles de votre habitation et celles attenantes :

- Toiture
- Volets
- Portes
- Tas de bois ainsi que la végétation se trouvant aux abords.
- Fermez éventuellement les bouteilles de gaz situées à l'extérieur.

Fermez toutes les ouvertures

- **Entrez** dans votre habitation
- **Fermez portes et fenêtres**, toutes ouvertures permettant au feu de pénétrer chez vous
- Mettre dans la mesure du possible, des **torchons mouillés** pour éviter que la fumée n'entre dans votre habitation



Le feu est passé

- Vous pouvez sortir de votre habitation
- Eteignez les derniers foyers qui subsistent
- **Aidez vos voisins**, si ceux-ci sont dans le besoin

Adresses et téléphones

--	--	--	--	--

Notez dans le cadre ci-dessus, après vous être renseignés à la Mairie le **numéro d'appel** du Service de secours dont vous dépendez et remplissez les adresses ci-dessous :

Pompiers de

Service départemental d'incendie et de secours de

Forêt méditerranéenne :

- O.R.E.A.M. – 37, bd Périer – 13295 Marseille cedex 8. – Tél. : (91) 53.50.05.

Centre national du machinisme agricole, du génie rural, des eaux et des forêts (C.E.M.A.G.R.E.F.) :

- B.P. 99 Le Tholonet – 13603 Aix-en-Provence cedex. – Tél. : (42) 28.93.10

Comité de sauvegarde et de rénovation des forêts et des espaces naturels :

- 2, rue Beauvau – 13001 Marseille. Tél. : (91) 54.27.59.

Maison de l'Agriculture – Bureau 1518 – Bt 1 – 5, place Chaptal – 34076 Montpellier cedex.